

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du conseil spécialisé pour la filière sucrière du 26 septembre 2017

À la veille de la suppression des quotas sucriers et de la libéralisation du marché européen, le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière sucrière s'est réuni le 26 septembre 2017, sous la présidence d'Éric Lainé, pour faire le point sur la conjoncture économique de la filière au niveau français, européen et mondial et sur les mesures mises en place pour continuer d'assurer, à l'avenir, un suivi des marchés pour les acteurs économiques et les pouvoirs publics.

#### Conjoncture économique des marchés du sucre

##### Monde : la tendance baissière des prix du sucre se poursuit

Les prix du sucre sur le marché mondial restent orientés à la baisse sous l'effet de productions attendues en hausse chez les principaux pays producteurs (Brésil, Inde, Thaïlande, Chine...).

Les importations chinoises de sucre pourraient, pour la même raison, diminuer dans les mois à venir. Si l'ISO prévoit une consommation mondiale de sucre en hausse de près de 2 % en 2017/18 (174,7 millions de tonnes contre 171,6 Mt en 2016/17), cette augmentation sera absorbée par la hausse de la production de sucre. Les fonds non commerciaux maintiennent une position négative depuis mai en pariant sur la baisse des prix.

##### Union européenne et France : hausse de la production de sucre attendue en 2017/2018, avec la fin des quotas sucriers

Avec la fin des quotas sucriers le 1<sup>er</sup> octobre prochain, la production européenne de sucre est prévue en hausse, à plus de 20 Mt par la Commission européenne. Même constat en France, où la production fraîche de sucre de betterave pourrait atteindre 6 Mt en 2017, contre 4,7 Mt en 2016. La fin des quotas sucriers devrait se traduire par une plus grande corrélation des prix européens avec les prix internationaux. Par ailleurs, les exportations européennes seront désormais totalement libres avec la levée de la limite de 1,35 Mt imposée jusqu'à présent par l'Organisation mondiale du commerce, ce qui incite les sucreries européennes à partir à la conquête de nouveaux horizons, dans un contexte de marché mature en Europe. Les exportations européennes de sucre pourraient ainsi avoisiner 3 Mt en 2017/18, dont plus d'1 Mt au départ de France (au lieu de 315 000 tonnes en 2016/17).

#### Assurer le suivi du marché après la fin des quotas sucriers

En vue d'assurer la transparence du marché européen après la fin des quotas sucriers, l'Union européenne a mis en place, le 11 juillet 2017, un observatoire européen du marché du sucre chargé de fournir des informations sur la situation du marché du sucre de l'Union européenne (statistiques et séries historiques européennes de surfaces et de prix, bilans et situation de marchés, perspectives à court et moyen terme).

Pour en savoir plus : [https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/sugar\\_fr](https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/sugar_fr).

En parallèle, FranceAgriMer a réuni en mai et juillet 2017, des groupes de travail associant fabricants et planteurs pour adapter les formulaires de déclaration relatifs au sucre et à la betterave à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, en vue de prendre en compte les nouvelles obligations européennes en matière de déclarations de stocks, de production et de prix, mais aussi les besoins des pouvoirs publics français pour une connaissance plus fine du marché.

## Focus sur l'industrie sucrière en Thaïlande

FranceAgriMer a présenté au conseil un focus sur la Thaïlande, troisième producteur mondial, avec environ 11 millions de tonnes (Mt) de sucre de canne produites par an. Ce pays est aussi le second exportateur mondial après le Brésil, avec 7 à 8 Mt par an de sucre de canne exporté, à destination principalement de la Chine, de l'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient.

Trois groupes privés à actionnariat familial dominant le secteur et réalisent près des deux-tiers de la production de sucre de canne de la Thaïlande. Deux d'entre eux sont classés dans le top 20 mondial.

La production thaïlandaise est régulée en interne par un dispositif de quotas de production et de subvention, mis en cause par le Brésil auprès de l'Organisation mondiale du commerce en 2016. Ce qui pourrait contraindre la Thaïlande à réformer et simplifier son système.

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet      Tél. : 01 73 30 22 54 [virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil      Tél. : 01 73 30 34 05 [laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

---